

Schéma départemental de cohésion sociale

Contribution de l'UDAF du Loiret

L'UDAF du Loiret a participé activement aux réunions de travail sur l'élaboration/révision du schéma de cohésion sociale du département du Loiret. Des administrateurs ou salariés ont participé à chacun des groupes thématiques proposés. Si nous avons parfois pu regretter la cadence (peu propice à une réelle co-construction) nous souhaitons toutefois saluer la démarche et l'engagement du conseil départemental dans l'attention qu'il porte aux voix du secteur associatif et partenarial.

Cette logique de coopération et d'alignement réciproque profitera aux familles et aux bénéficiaires des services, ainsi qu'aux bénévoles et professionnels de toutes structures.

La présente contribution se donne prioritairement pour ambition de participer à l'élaboration d'orientations stratégiques et à leur déclinaison. Aussi elle ne reprendra pas les éléments conceptuels et législatifs sous-tendant et cadrant le débat.

Rappel : 6 groupes thématiques

- Renforcer la proximité et l'accessibilité des services sur le territoire
- Valoriser l'usager compte tenu de son projet de vie
- Affirmer l'enjeu de l'inclusion et des solidarités de proximité
- Développer les leviers de la prévention
- Construire des réponses alternatives entre le domicile et les différentes formes d'accueil institutionnel
- Articuler le soin et l'intervention sociale

Commentaires généraux et propositions introductives :

L'UDAF souligne le fléchage liminaire de l'articulation entre les différents schémas qui relèvent de logiques de dispositifs (PDALHPD, Plan 360, Plan d'éducation, ...), de logiques d'offre de service (schéma de domiciliation, schémas de services aux familles, PRS, ...), de logiques territoriales (Schéma d'enseignement artistique, Schéma d'accessibilité aux services, CLS, Schéma gens du voyage, Contrats territoriaux culturels,...) ou de logiques de parcours (PDI, PRITH, PPE,...). Cette mise en cohérence et cette articulation ne doivent cependant pas freiner la dynamique de mobilisation des acteurs institutionnels, mais bien intégrer une dimension adaptative et évolutive.

⇒ **Proposition UDAF** : Prévoir un temps d'évaluation et de révision du schéma à mi-parcours

Les orientations proposées sont inscrites dans une dimension de transformation de l'offre médico-sociale sur 2 axes :

- Accompagnement des publics intégrant la notion de parcours
- Recomposition de l'offre médico-social avec un renforcement du maintien à domicile et de propositions hors les murs

D'une manière générale la dimension diagnostic et prospective de la cohésion sociale dans le Loiret fait partiellement défaut dans l'élaboration de ce schéma. La structuration des axes transversaux et sectoriels n'y fait en tout cas pas référence.

Si nous sommes conscients que des diagnostics existent et peuvent utilement être ré-exploités, ceux-ci ne semblent pas avoir fait l'objet d'une étude particulière qui aurait permis de dresser un

panorama des enjeux historiques ou prospectifs auxquels répondraient les orientations stratégiques en cours d'élaboration.

- ⇒ **Proposition UDAF** : Flécher les enjeux prioritaires par territoire et s'assurer de l'adéquation des axes du schéma avec ces constats

En parallèle, si la contrainte budgétaire ne peut être ignorée, elle ne doit pas non plus conditionner les réflexions et principes éthiques sous-jacents. Si la logique du maintien à domicile et du hors les murs répond à l'exigence d'autonomie et de dignité des publics, elle ne peut répondre à toutes les situations. L'UDAF du Loiret tient, à cette occasion, à rappeler le manque de places en PA/PH et la pérennisation des listes d'attentes en protection de l'enfance ou en psychiatrie.

Les moyens des acteurs à domicile devront être mis en cohérence avec cette logique.

- ⇒ **Proposition UDAF** : Inclure dans le schéma l'identification des besoins et assurer une priorisation transparente des actions/révisions/transformations/moyens correspondant.

Enfin la « **transformation** » souhaitée par le conseil départemental doit prendre en compte le processus de changement des positionnements/articulations entre acteurs/pratiques professionnelles. Les structures institutionnelles et associatives font face à des inerties organisationnelles qui devront être prises en compte pour ne pas créer de rupture dans le service rendu et à rendre aux publics.

- ⇒ **Proposition UDAF** : Axe transverse inhérent au changement : accompagner les familles, les aidants et les professionnels dans l'appropriation de la reconfiguration du secteur médico-social.
- ⇒ **Proposition UDAF** : Inclure dans la logique de recomposition la place aux variantes et options dans les appels à projet, en assurant des étapes de concertations et dialogues permettant l'adaptation réciproque des propositions aux priorités.

Commentaires spécifiques et propositions thématiques :

Rappel : Les axes transverses retenus :

Inscrire la priorité du maintien à domicile dans le projet de territoire

- ✓ Cohérence territoriale des acteurs (géographique, offre de service)
- ✓ Coopération entre acteurs (rôle des MDD, Conférence territoriale)
- ✓ Forum des professionnels (2 groupes identifiés)

Affirmer le principe d'inclusion

- ✓ Déconnecter les fonctions de logement des fonctions d'accompagnement et de travail
- ✓ Privilégier l'habitat inclusif
- ✓ Promouvoir le développement social local et les pratiques solidaires

- ⇒ **Proposition axe transverse UDAF** : Favoriser la lisibilité de l'action publique à tous les échelons territoriaux pour redonner du pouvoir d'agir aux Loirétains, et faciliter le recours aux droits
- ⇒ **Proposition UDAF** : Favoriser la communication sur les actions incluant de proximité (nombreuses actions associatives locales méconnues et peu visibles du fait du manque de moyens et/ou de relais de communication)
- ⇒ **Proposition UDAF** : Réaffirmer le principe de l'égalité de traitement et d'accès des usagers du service public et garantir une vigilance particulière en période de recomposition territoriale

Rappel : Des propositions sectorielles :

Champ de la protection de l'enfance

- ✓ Positionner l'observatoire de la protection de l'enfance comme outil de connaissance et d'évaluation des politiques publiques
- ✓ Affirmer la place spécifique de la MDE dans la fonction d'accueil d'urgence, d'observation et d'orientation
- ✓ Redéployer les places d'hébergement vers un accompagnement renforcé à domicile

L'UDAF du Loiret regrette l'absence quasi-totale de référence aux Mineurs Non Accompagnés dans les axes stratégiques concernant la protection de l'enfance.

L'UDAF regrette également que la jeunesse et l'enfance ne soient pas identifiées dans les leviers de préventions fléchés dans les éléments de cadrage.

Par ailleurs les violences intrafamiliales et/ou faites aux enfants ne semblent pas suffisamment fléchées comme un axe prioritaire d'intervention.

Enfin la situation psychique des enfants et des adolescents retient également notre attention. L'accompagnement social, dans un contexte d'aggravation et de complexification des suivis des situations complexes, pâtit gravement de la carence d'articulation avec l'intervention dans le champ psychique.

- ⇒ **Proposition UDAF :** Déployer le Plan interministériel de mobilisation contre les violences faites aux enfants et le Plan de lutte contre les violences intrafamiliales
- ⇒ **Proposition UDAF :** Favoriser l'émergence d'un réseau de l'accompagnement psychique dédié à l'enfance.
- ⇒ **Proposition UDAF :** Favoriser l'adaptation à la logique du renforcement du suivi à domicile par un dialogue de gestion orienté sur l'activité et non sur le seul financement, déployer la mise en œuvre de CPOM,
- ⇒ **Proposition UDAF :** Favoriser la médiation familiale et les actions de soutien à la parentalité
- ⇒ **Proposition UDAF :** Accompagner et soutenir le changement et la recomposition par la valorisation des échanges de pratiques professionnelles

Champ de la gérontologie

- ✓ Généraliser les SPASAD
- ✓ Développer les réponses de soutien aux aidants (familiaux et professionnels)

Si la logique d'un maintien à domicile répond aux exigences nouvelles des populations vieillissantes, le manque de place d'hébergement ne doit pas être passé sous silence.

- ⇒ **Proposition UDAF :** Proposer une élaboration participative du plan d'investissement pluriannuel du secteur (enjeu limitatif sur la tarification par le soutien à l'investissement)
- ⇒ **Proposition UDAF :** Favoriser l'émergence d'une logique de parrainage senior et affirmer l'enjeu de la cohésion sociale au travers de la valorisation des actions intergénérationnelles
- ⇒ **Proposition UDAF :** Favoriser l'articulation des sorties d'hospitalisation et la mise en place des soutiens à domicile par une meilleure coopération des acteurs et un respect mutuel des contraintes

Champ du handicap

- ✓ Faciliter la scolarisation et le travail en milieu ordinaire
 - ✓ Identifier les réponses adaptées pour les 16-25 ans
 - ✓ Développer la MDA
- ⇒ **Proposition UDAF :** Décloisonner et fluidifier les parcours en favorisant les orientations multiples, et en limitant les effets de rupture liée à l'âge (18/60 ans – majorité/retraite)

Champ de l'Insertion

- ✓ Consolider un passeport personnel du parcours d'insertion
- ✓ Développer et diversifier l'offre d'insertion dans le champ économique
- ✓ Structurer l'AJHIL dans une dynamique éducative et de parcours résidentiel

L'UDAF du Loiret souhaite particulièrement attirer l'attention des décideurs sur la situation des jeunes majeurs. L'accompagnement de ces publics devra être adapté et peut être pensé comme de la prévention. L'accompagnement doit pouvoir articuler insertion, éducatif et aides sociales.

L'organisation départementale

Positionner la MDD comme lieu ressource

- ✓ Lieu d'organisation de l'accueil inconditionnel
- ✓ Lieu d'expérimentation
- ✓ Lieu de partage d'information

Commentaires et propositions relatifs aux éléments cadrages ou aux notions conceptuelles :

Renforcer la proximité et l'accessibilité des services sur le territoire

Le Guichet social de proximité et le référent unique sont identifiés comme des actions concrètes de mise en œuvre du renforcement de la proximité et de l'accessibilité des suivis. Le constat partagé de l'isolement de certains publics (dématérialisation et freins économique-social au déplacement) conduit toutes les structures à repenser « l'aller vers ». La lutte contre le non recours étant également une priorité, le référent unique ne doit cependant pas être perçu comme contradictoire avec la multiplicité des points d'entrées.

Une logique de transfert de compétences et d'optimisation des orientations entre acteurs bénévoles et/ou professionnels pourrait cependant être mieux coordonnée par un acteur central (MDD ?).

L'élaboration de ce nouveau modèle nécessitera le référencement d'une hiérarchie de l'information transmise et collectée, et d'un cadre de collaboration.

- ⇒ **Proposition UDAF** : Elaborer un guide des bonnes pratiques en matière de confidentialité des données reçues et transmises
- ⇒ **Proposition UDAF** : Structurer une plateforme technique permettant, à défaut de permettre la mise en réseau d'un dossier social unique, de référencer tous les acteurs intervenants dans le suivi d'une famille ou d'un individu, permettant de disposer simplement et rapidement de contacts dédiés
- ⇒ **Proposition UDAF** : Compléter la cartographie des 1^{ers} points d'accueils sociaux de proximité, d'une cartographie volumétrique des accompagnements pour favoriser l'identification des zones blanches.

Travailler à l'ouverture des données en OPEN DATA pour en permettre l'exploitation

Articulation du soin et de l'intervention sociale :

Cette thématique de travail n'est que peu retracée dans les éléments programmatiques du Schéma. Il s'agit pourtant d'un maillon indispensable à la réussite du passage d'une logique de prise en charge par dispositifs à une logique de parcours global et inclusif.

- ⇒ **Proposition UDAF** : Affirmer la nécessité de la coopération entre acteurs de la Santé et acteurs du champ social